



Rémunération & optimisation

Réduisez durablement vos charges sur votre rémunération grâce à un **dispositif 100% légal**, sécurisé et adapté à votre situation, sans modifier la structure de votre entreprise.



Le constat



En tant que dirigeant, vous développez votre entreprise tout en supportant des charges importantes sur votre rémunération.



Que vous soyez en **SARL** ou en **SAS**, le coût de cette rémunération peut représenter une part importante des dépenses de votre société et réduire sa rentabilité.



Pourtant, dans certaines situations, il existe un dispositif totalement légal, reconnu par l'administration et l'URSSAF, permettant **d'optimiser une partie de votre rémunération et de diminuer significativement vos charges.**



Une solution encadrée par la réglementation



Ce dispositif ne concerne pas toutes les entreprises.

Son application dépend notamment :

- de votre **activité** ;



Lorsqu'il est applicable,
il permet de **bénéficier** :

- ✓ d'un taux de charges réduit à **20 %**
sur la partie concernée de la
rémunération ;
- ✓ d'un abattement fiscal de **34 %**
sur ces revenus.



**Il ne s'agit ni d'un changement de statut
juridique, ni d'un passage en BNC.**

Quels gains pouvez-vous espérer ?



En SARL

La rémunération classique supporte généralement près de **45 %** de charges.



Grâce au dispositif, la partie éligible bénéficie d'un taux de seulement **20 %**.



En SAS

Le coût global d'une rémunération peut dépasser **80 %** pour l'entreprise.



Là encore, la partie concernée profite d'un taux de charges limité à **20 %**.



Dans la majorité des situations étudiées, **cette solution est plus avantageuse** qu'une rémunération versée sous forme de dividendes.



LES PRINCIPAUX **AVANTAGES**



Compatible avec **tous les statuts, SARL, SAS, Micro**



Aucun changement du fonctionnement
de votre entreprise



Compatible avec le **versement de dividendes**



Les **cotisations retraite** sont conservées



Les droits à la **formation professionnelle**
sont maintenus



Les sommes restent **déductibles du résultat
imposable** de l'entreprise



Une sécurité juridique complète

Chaque dossier fait l'objet d'une **étude préalable**.
Avant toute mise en œuvre,
notre avocate spécialisée :



Vérifie votre éligibilité ;



Confirme la conformité juridique
du dispositif ;



Sécurise l'ensemble du montage.



**Aucune démarche n'est engagée
sans validation préalable.**



La mise en place

La procédure est volontairement **simple**.

Délai moyen : environ **20 jours ouvrés**.



L'intervention de votre expert-comptable
reste **très limitée**.



**S'il ne connaît pas ce dispositif,
notre comptable peut assurer la gestion déclarative :**

- ✓ **130 €** pour l'inscription URSSAF ;
- ✓ **130 €** par an pour les déclarations.



Nos garanties

Parce qu'il est légitime de vouloir être rassuré,
nous mettons **à votre disposition** :



Un avis écrit de notre avocate.



Un échange téléphonique avec elle.



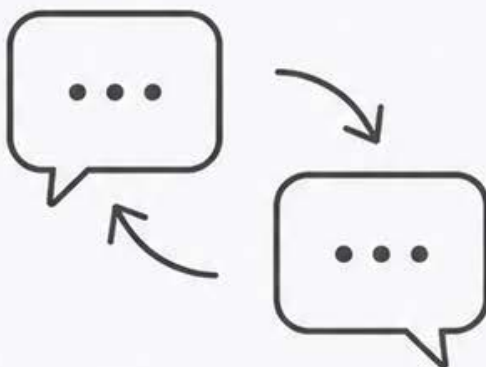
Un second avis auprès d'un expert-comptable indépendant si vous le souhaitez.



Des retours d'expérience de dirigeants ayant déjà mis en place ce dispositif.



La transparence est totale.



Frais de mise en place



Installation juridique complète

1 000 € HT

(une seule fois)



Honoraires au résultat

Nous sommes rémunérés uniquement
si vous réalisez des économies.

Notre rémunération représente

50 %

des économies
réellement réalisées
pendant **3** ans.



À l'issue de cette période,
vous conservez **100 % des économies.**



Vous êtes ainsi **gagnant dès la première année**,
sans investissement important
ni engagement de longue durée.



PRÊT À OPTIMISER VOS CHARGES ET À AUGMENTER DURABLEMENT LA RENTABILITÉ DE VOTRE ENTREPRISE ?

Stratégie Fred

Contact: **05 37 07 37 08**

Mail : **impact@kdekom.com**

www.kdekompro.fr

www.lagence.pro

www.100tretiens.fr

www.youmusikme.fr

www.laktu.fr

Du lundi au jeudi de 11h à 14h

Fermé tous les jours fériés.
